

Dossier N° : 10980971  
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie  
Organisme : Service ressources naturelles  
Ce dossier est **en instruction**.

## Historique

Déposé le : dimanche 01 janvier 2023 20h24  
En instruction le : lundi 17 avril 2023 14h05

## Identité du demandeur

Email : laurence.thomasse@portenbessin-huppain.fr  
SIRET : 21140515400017  
SIRET du siège social : 21140515400017  
Dénomination : MAIRIE  
Forme juridique : Commune et commune nouvelle  
Libellé NAF : Administration publique générale  
Code NAF : 8411Z  
Date de création : 1 janvier 1978  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 20 à 49 salariés  
Code effectif : 12  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR83211405154  
Adresse : COMMUNE DE PORT EN BESSIN HUPPAIN  
MAIRIE  
15 RUE DE BAYEUX  
14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN  
FRANCE

# Formulaire

## 1 - Présentation de la demande

### Description de la demande

Suite aux nuisances causées par les goélands, la commune de PORT EN BESSIN HUPPAIN souhaite obtenir auprès des services de l'Etat un renouvellement de dérogation pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés afin de stabiliser la population de ces volatiles très présents sur la commune. Volatiles trop familiers et agressifs dans certains cas.

### Est-ce votre première demande ?

Non

## 2 - Votre identité

### Civilité du signataire de la demande :

M.

### Nom et prénom du signataire de la demande :

VAN ROYE Christophe

### Fonction du signataire de la demande :

Maire de PORT EN BESSIN-HUPPAIN

### Nom et prénom du chargé de projet :

LASNON Jocelyne

### N° de téléphone du chargé de projet :

02 31 21 72 12

### E-mail du chargé de projet :

secretaire.general@portenbessin-huppain.fr

## 3 - Objet de la demande

### Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

### Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non communiqué

## 4 - Identification des spécimens

### Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

### Nombre de couples :

195

### et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

**et/ou nombre de nids :**

160

**Espèce :**

Goéland marin (Larus marinus)

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

GOELAND MARIN

**Nombre de couples :**

13

**et/ou nombre de spécimens :**

Non communiqué

**et/ou nombre de nids :**

11

**Quelle est la finalité de l'opération ?**

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

**Prévention de dommages à l'élevage**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux pêcheries**

Non communiqué

**Prévention de dommages aux cultures**

Non communiqué

**Prévention de dommages à la propriété**

Oui

**Protection de la santé publique**

Oui

**Protection de la sécurité publique**

Non communiqué

**Motif d'intérêt public majeur**

Oui

**Autres (à préciser ci-dessous)**

Non communiqué

**Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale**

- limiter les cris des goélands au moment de la nidification et lors de l'apprentissage de l'envol des jeunes,

- limiter les plaintes des riverains concernant les "attaques" et les salissures. (jardins inutilisables car fientes tous les jours sur le mobilier et le linge)

L'objectif de la stérilisation est de maintenir le nombre de goélands présents sur la commune. Eviter une population trop importante

## **5 - Modalités et techniques de l'opération ?**

### **5.1 - Destruction**

#### **Destruction des nids :**

Non communiqué

#### **Destruction des oeufs :**

Nous avons choisi d'effectuer la stérilisation des oeufs par pulvérisation.

L'entreprise ALTIVIA est habilitée à effectuer la stérilisation des oeufs.

Les interventions sont organisées ainsi :

- Observation et recensement des nids aux mois d'avril et fin mai
- 1er passage de l'entreprise en mai
- 2ème passage de l'entreprise en juin

#### **Destruction des animaux :**

##### **Par des animaux prédateurs**

Non communiqué

##### **Sans objet**

Non communiqué

**Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.**

Non communiqué

#### **Autres moyens de destruction :**

Non communiqué

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :**

Non communiqué

### **5.2 - Perturbation intentionnelle**

**Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.**

**Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?**

#### **Utilisation d'animaux sauvages prédateurs**

Non communiqué

#### **Utilisation d'animaux domestiques**

Non communiqué

#### **Utilisation de sources lumineuses**

Non communiqué

#### **Utilisation d'émissions sonores**

Non communiqué

#### **Utilisation de moyens pyrotechniques**

Non communiqué

**Utilisation d'armes de tir**

Non communiqué

**Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle**

Non communiqué

**Autre**

Non communiqué

**Merci d'en préciser les modalités.**

Non communiqué

**Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.**

Non communiqué

**6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération****Nom, prénom**

Franck MOREL

**Organisme de rattachement**

GONm - Groupe Ornithologique Normand

**Formation en biologie animale**

Non communiqué

**Précisions sur la formation**

Non communiqué

**Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

**Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces**

Non communiqué

**Expérience à la pratique des inventaires**

Oui

**Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires**

Organisme agréé au titre de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature et spécialiste des oiseaux pour : repérer les goélands nicheurs avant chaque traitement des oeufs, localiser précisément les couples de goélands protégées et connaître le nombre de poussins éclos malgré les opérations de stérilisation

**Autre formation**

Non communiqué

**Précisions sur la formation**

Non communiqué

## 7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

mai / juin

## 8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

28 février 2022

## 9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

14 – Calvados

Précisez la commune :

Port-en-Bessin-Huppain (14520)

Département : 14 – Calvados

## 10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Un rapport final est établi et comporte les éléments suivants :

dates précises d'interventions pour les 2 passages

la localisation et le nombre de nids réellement pulvérisés, nombres d'oeufs et nombre de naissances.

## 11 - Justification de la demande

### 11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Rappel auprès des entreprises et des particuliers concernant la gestion des déchets et l'interdiction de nourrir les goélands.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Non communiqué

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

### 11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Une ligne longue de 222,1 m
- Une aire de surface 42 930,5 m<sup>2</sup>
- Une ligne longue de 295,9 m
- Une ligne longue de 250,1 m
- Une ligne longue de 856,9 m

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une aire de surface 57 788,8 m<sup>2</sup>
- Un point situé à 49°20'39"N 0°45'26"W

- Un point situé à 49°20'46"N 0°45'24"W
- Une aire de surface 181 710,1 m<sup>2</sup>

### **Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :**

Les goélands ne vont pas modifier leurs zones de nidifications car les communes environnantes ont très peu de commerces, de restaurants ou entreprises susceptibles pour les goélands de se nourrir.

Les environs de Port-en-Bessin-Huppain sont principalement des terres agricoles.

### **Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :**

1.195

## **12 - Rapport annuel**

**Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.**

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

### **Rappel de la justification de la demande N-1 :**

Plaintes des habitants et des entreprises suites aux attaques des volatiles, des bruits et des salissures

### **Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :**

Distribution des conteneurs à tous les habitants et rappel des mesures préventives (ne pas nourrir les oiseaux)

### **Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?**

oui nous retrouvons les goélands toujours dans les mêmes zones (criée et zone industrielle)

## **12.1 - Bilan des opérations de stérilisation**

**Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.**

### **Date du 1er passage :**

16 mai 2022

### **Durée de l'intervention (en jours) :**

4

### **Date du 2nd passage :**

07 juin 2022

### **Durée de l'intervention (en jours) :**

2

### **Quel produit a été utilisé ?**

STERILIS - formulé à partir d'huile végétale, d'agents actifs de surface soigneusement sélectionnés et ne contient pas de formol

### **Cartographie des zones traitées :**

**Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.**

Suite à un changement de nom de rue l'entreprise ALTIVIA n'a pas traité quelques adresses car elle a utilisé le GPS qui n'était pas à jour.

## **12.2 - Les résultats chiffrés des opérations**

**Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.**

## **12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement**

**Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.**

**Merci de fournir le calendrier d'interventions.**

Non communiqué

**Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?**

Non communiqué

**Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?**

**Espèces :**

Non communiqué

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de spécimens :**

Non communiqué

**Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?**

Non communiqué

**Espèce :**

Non communiqué

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de spécimens :**

Non communiqué

**En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?**

Non communiqué

**Espèce capturée :**

Non communiqué

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Date de la capture accidentelle :**

Non communiqué

**Identification de l'oiseau de proie à l'origine de la capture :**

Non communiqué

## **12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation**

**Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?**

0

**L'espèce concernée :**

Non communiqué

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Le stade du spécimen transféré :**

Non communiqué

**La date du transfert :**

Non communiqué

**La raison de ce transfert :**

Non communiqué

**L'adresse du centre de soins d'accueil :**

Non communiqué

**Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :**

**Espèce :**

Non communiqué

**Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :**

Non communiqué

**Nombre de couples en début de nidification :**

Non communiqué

**et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :**

Non communiqué

**Nombre de couples en fin de campagne :**

Non communiqué

**et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :**

Non communiqué

**Nombre de nids :**

Non communiqué

**Nombre d'oeufs :**

Non communiqué

**Nombre de poussins :**

Non communiqué

**Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?**

Non communiqué

### **13 - Expression libre**

**Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.**

Non communiqué

### **14 - Pièce complémentaire**

### **15 - Engagement**

**Engagement**

Oui

## **Annotations privées**

**1. La description de la demande est-elle clairement précisée??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??**

Non communiqué

**Si doute, voir avec le chef d'unité**

Non communiqué

**5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**6. Les modalités techniques sont-elles précisées??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes??**

Non communiqué

**Si non, précisez l'attendu**

Non communiqué

**Autres observations**

Non communiqué

## Messagerie

**Email automatique, dimanche 01 janvier 2023 20h24**

[Votre dossier n°10980971 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 10980971 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Suite aux nuisances causées par les goélands, la commune de PORT EN BESSIN HUPPAIN souhaite obtenir auprès des services de l'Etat un renouvellement de dérogation pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés afin de stabiliser la population de ces volatiles très présents sur la commune. Volatiles trop familiers et agressifs dans certains cas. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10980971> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : [srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Bonne journée,

laurence.thomasse@portenbessin-huppain.fr, mercredi 01 mars 2023 14h31

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous car mon dossier est au statut "construction". Pourriez-vous me quand il sera en instruction.

Dans l'attente de votre retour,

Bien cordialement

Laurence THOMASSE

**Email automatique, lundi 17 avril 2023 14h05**

[Votre dossier n°10980971 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)]  
Bonjour,  
La DREAL Normandie vous confirme le passage en instruction de votre dossier n° 10980971 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et votre demande : Suite aux nuisances causées par les goélands, la commune de PORT EN BESSIN HUPPAIN souhaite obtenir auprès des services de l'Etat un renouvellement de dérogation pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés afin de stabiliser la population de ces volatiles très présents sur la commune. Volatiles trop familiers et agressifs dans certains cas..À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10980971> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : [srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr) Bonne journée, DREAL Normandie Service ressources naturelles